



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019 A 20 H**

**Conseillers présents** : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Roger ROBIN, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Jean-Claude MONTEYREMARD (donne pouvoir à Daniel BÉGUET), Laure DE FILPO (donne pouvoir à David RENAUD), Pascal HENRY (donne pouvoir à Serge BOURDIN), Christophe SECRET (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2019.

### **2 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2018 – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le bureau d'études EAU+01, assistant conseil auprès de notre commune, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire rappelle que le contrat de Délégation de Service Public a été confié à SUEZ EAU France le 1<sup>er</sup> mars 2018 pour une durée de 10 ans jusqu'au 29 février 2028.

Les informations suivantes sont extraites du projet de rapport :

La population desservie est d'environ 1 280 personnes soit 685 abonnés au 31 décembre 2018. La densité linéaire d'abonnés est de 54,06 au km.

La capacité de production est d'environ 1 440 M3/jour. Le réservoir de stockage et mise en pression est de 500 M3.

Le volume de pertes est de 36 %, le rendement du réseau est de 63,84 % alors que les objectifs du Grenelle de l'environnement 2 fixent celui-ci à 85 % ramené à 68,04 % minimum pour être considéré acceptable. La sectorisation mise en place par SUEZ EAU France devrait permettre de mieux cibler les fuites de réseau. L'engagement du délégataire est d'arriver aux objectifs du Grenelle 2. Il est précisé que la détection de fuites et leur réparation engendrent de nouvelles fuites suite à la montée en pression du réseau.

La qualité de l'eau tant microbiologique et physico-chimique est bonne, tous les contrôles ont été conformes aux attentes réglementaires.

Le nombre de branchements en plomb apparaissant sur ce rapport interpelle le Conseil Municipal, un contact sera pris avec le délégataire, SUEZ EAU France afin qu'un recensement des branchements soit établi et qu'un programme de remplacements des branchements en plomb soit programmé.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune.

### **3 – PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération prise le 14 octobre 2011, décidant d'instituer pour la taxe d'aménagement un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal. Il indique également que cette taxe d'aménagement sert à financer les équipements publics de la Commune et à l'aménagement d'ensemble.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2013, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge les travaux pour les raccordements à l'assainissement (travaux entre le collecteur et la limite de propriété) dans le cadre des constructions neuves. Cette décision avait été motivée par le fait que la mise en place de la taxe d'aménagement pénalisait, de manière importante, les pétitionnaires de permis de construire. Dans un même temps, la suppression de la participation pour l'accès au réseau d'assainissement avait été décidée.

Afin d'équilibrer le budget de l'Eau et l'Assainissement et de permettre la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'instaurer, une participation pour le raccordement à l'assainissement. Il propose de fixer cette participation à un montant de 700 €.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'instaurer cette participation et fixe

le montant de cette participation à 700 €, applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Pour les documents d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager), les dossiers déposés à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 seront concernés par cette participation.

En ce qui concerne la prise en charge des travaux pour les raccordements à l'assainissement par la Commune, cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

#### **4- Questions et informations diverses**

##### **4-1 Personnel Communal : Modification du tableau des emplois permanents**

###### Groupe Scolaire

Suite à l'accord donné par le Conseil Municipal, le 06 septembre 2019, afin de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain pour une transformation des emplois des trois agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en emplois d'adjoints territoriaux d'animation, il est précisé qu'un des trois agents a refusé la transformation de son emploi, cet agent conservera donc son emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le Maire signale que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain a donné un avis favorable à cette demande de modification, le tableau des emplois permanents sera donc modifié au 1er novembre 2019.

##### **4-2 Acquisition d'une propriété**

L'acquisition de cette propriété devrait être signée prochainement.

Dans le cadre du dossier pour le dépôt de la potence située sur la propriété, un poteau provisoire sera installé sur le trottoir situé en face de la propriété. Après démolition de l'immeuble, un poteau « enedis » sera mis en place sur l'arrière de la propriété.

##### **4-3 Avancement des dossiers suite aux décisions prises lors du vote des budgets**

- Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie : L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 27 septembre 2019. La date limite de remise des offres est fixée au 30 octobre 2019. Pendant les travaux de mise en accessibilité, le secrétariat de la Mairie intégrera le local communal situé à côté de la Mairie. Une rencontre avec la société chargée de la maintenance informatique a eu lieu afin d'étudier ce changement provisoire.
- Mise en accessibilité du bâtiment de La Poste : Les travaux devraient débuter au cours de ce mois.
- Démolition de la grange située à l'angle de la Grande rue et de la rue du Centre : Dans le cadre du dossier pour le dépôt de la potence située sur la

grange, des accords devront être trouvés avec les propriétaires des bâtiments situés à proximité de la grange afin de faire remonter le réseau en façades. Des travaux d'enfouissement seront également entrepris.

#### **4-4 Travaux de voirie**

L'entreprise chargée des travaux de voirie a été relancée pour la réalisation d'une descente dans le carrefour de la Grande Rue et de la Rue de la Plantaz, cet aménagement sera réalisé à la fin du mois d'octobre 2019.

Les marquages au sol pour les travaux de voirie accomplis au cours de l'été seront également réalisés.

#### **4-5 Extension du Restaurant Scolaire**

Sur 11 lots, six lots ont été déclarés infructueux. Pour ces six lots, des entreprises ont été contactées.

Une phase de négociation est lancée.

#### **4-6 Recensement de la population en 2020**

Le recensement de la population communale aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Madame Valérie BERNARD a accepté d'être le coordonnateur communal. Les trois agents recenseurs ont été choisis.

#### **4-7 Solution d'appel d'alerte à la population multimédia**

Le groupe de travail chargé de la sectorisation de la Commune se réunira le mardi 15 octobre 2019.

#### **4-8 Groupe scolaire : Fibre optique**

Il est rappelé que le technicien n'a pas pu installer la fibre optique car les fourreaux ne permettent pas le passage de la fibre. Un devis a été validé afin de localiser les réseaux par le biais d'un passage d'une caméra.

#### **4-9 Camping du Point Vert : Mise aux normes**

Suite au passage de la société chargée des contrôles des installations électriques, il ressort que des travaux de mise aux normes s'avèrent nécessaires.

Le devis établi par une entreprise d'électricité a été validé.

#### **4-10 Sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert**

Le troisième sentier d'interprétation sera inauguré le lundi 14 octobre 2019 à 16 heures.

#### **4-11 Inaugurations du Collège de Briord et du Gymnase**

Ces inaugurations auront lieu le jeudi 07 novembre 2019. L'inauguration du Gymnase à 9 h 30 et celle du Collège à 10 h 30.

#### **4-12 Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain (ACERPA)**

Cette association recherche des bâtiments publics afin de lancer des études d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques. Des membres de cette association sont venus visiter la MARPA mais les bâtiments du Groupe Scolaire et du Tennis Couvert sembleraient être plus compatibles avec ce genre d'équipements.

Des études seront donc réalisées par l'ALEC 01 et l'ACERPA.

#### **4-13 Site du Point Vert**

L'activité aviron exercée par le Club Nautique Serriérois nécessite la construction d'un hangar à bateaux. Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire va être déposé.

#### **4-14 Distribution de bacs pour la collecte des ordures ménagères**

La distribution de bacs équipés de puce pour la collecte des ordures ménagères a commencé.

#### **4-15 Visite du Barrage de Villebois**

Une visite du Barrage de Villebois est proposée aux élus. La date sera communiquée ultérieurement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 03 décembre 2019 à 20 heures

